

PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ

Le demandeur doit :

1. Compléter sa demande via le **formulaire électronique** : <https://app.smartsheet.com/b/form/5b0b357af38b4111bd6a8c5b19292bf9>
 - Un aide-mémoire de type pas-à pas est disponible : [lien intranet](#)
 - Les montants à indiquer sont toujours les prix sans les taxes x par 1.05689
2. S'assurer d'avoir en main toutes les informations nécessaires pour faire la demande, ainsi que les soumissions et autres documents complémentaires. Si la demande concerne ce type de projet, préparer les informations suivantes :

Équipements médicaux	Équipements non médicaux	Construction/rénovation	Logiciels, applicatifs, solution TI
<ul style="list-style-type: none">• Soumissions fournies par le GBM• Coûts d'achat de l'équipement• Coûts récurrents pour le GBM (frais d'entretien, contrats de service, couts associés au risque de bris,..)• Coûts récurrents pour le service utilisateur (consommables,..)• Vérifier si des travaux d'aménagement sont nécessaires pour installer l'équipement. Le cas échéant, inclure aussi les éléments requis pour les demandes de type construction/rénovation• Vérifier si de la formation est requise pour les utilisateurs• S'assurer que le produit demandé peut être acheté, en vertu des ententes contractuelles en vigueur (ex; mandat ferme au CAG, appel d'offre requis,..)• Tout nouvel équipement médical requiert l'autorisation de Santé Québec pour être ajouté au parc d'équipement. Les plus couteux peuvent nécessiter une lettre de demande par la PDG. S'assurer de prévoir cette étape avec le GBM et l'adjointe à la PDG si requis• Nom de l'ingénieur du GBM ayant procédé à l'analyse	<ul style="list-style-type: none">• Soumissions• S'assurer que le produit demandé peut être acheté, en vertu des ententes contractuelles en vigueur (ex; mandat ferme au CAG, appel d'offre requis,..)• Coûts récurrents pour le service utilisateur (consommables,..)• Vérifier si des travaux d'aménagement sont nécessaires pour installer l'équipement. Le cas échéant, inclure aussi les éléments requis pour les demandes de type construction/rénovation	<ul style="list-style-type: none">• Soumission et analyse sommaire de la DST	<ul style="list-style-type: none">• Numéro de requête C2atom• Coûts d'achat de la solution• Coûts récurrents (licences annuelles,..)• Analyse de capacité DRILL

Une fois que le formulaire est complété par le demandeur, le directeur doit :

3. S'assurer que la demande est complète
4. Approuver ou refuser la demande dans le formulaire qu'il recevra par courriel une fois le formulaire transmis par le demandeur.
5. Pour les demandes de 10 000\$ et plus, le directeur sera amené à évaluer la dimension de pertinence stratégique en fonction de l'effet estimé du projet sur les indicateurs prioritaires découlant de la planification stratégique, de l'effet sur la performance et de la valeur. Cette analyse conduira à un score d'alignement stratégique de 0 à 1000.

PROCÉDURE DE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA FONDATION CITÉ DE LA SANTÉ

Une fois que la demande est approuvée par le directeur, l'Adjointe à la PDG :

6. Reçoit la demande, l'analyse et la fait cheminer la demande selon les modalités d'approbation ci bas :

Demande de moins de 10 000 \$	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation par les représentantes du CISSS de Laval au CA de la Fondation Cité-de-la-Santé2. Si approuvée, transmission à la Fondation Cité-de-la-Santé	
Demande de plus de 10 000 \$ (Le demandeur doit obligatoirement être un gestionnaire)	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation au comité d'analyse des demandes de financement (coordonné par l'adjointe à la PDG)2. Si approuvée, transmission à la Fondation Cité-de-la-Santé	<p><i>En tout temps, si l'offre provient d'un donneur, la fondation doit valider auprès de la direction générale la recevabilité de la demande du donneur avant de présenter le tout aux équipes cliniques.</i></p>
Demande de plus de 50 000 \$ (Le demandeur doit obligatoirement être un gestionnaire)	<ol style="list-style-type: none">1. Présentation au comité d'analyse des demandes de financement (coordonné par l'adjointe à la PDG)2. Si approuvée, transmission à la Fondation Cité-de-la-Santé, un représentant du projet devra présenter sa demande au CA de la Fondation	<p><i>Les demandes ≥ 10 000 \$ doivent être évaluées en fonction de la priorisation des projets et de la capacité de l'établissement.</i></p>

Démarches d'acquisition : Une fois l'approbation de la Fondation reçue, le gestionnaire finalise les démarches d'achat en collaboration avec la DL, GBM, DRF, etc...

Inscription au portefeuille de projets : L'Adjointe à la PDGA volet BIAPP détermine, durant le comité d'analyse des demandes de financement si le projet doit ou non être inscrit au portefeuille de projets organisationnels.